

CONCESSION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ & GAZ



Rapport Annuel d'Activités

2014

au titre de l'année 2013



web

SOMMAIRE



Mot du Président
Fiche d'identité du SIEM
Panorama 2013



Une année au SIEM



Les Recettes
Les Dépenses
Les Travaux
L'organe délibérant
Les agents du SIEM
La CCSPL
La compétence Éclairage Public



L'année 2013 en chiffres

Le patrimoine de la concession
Les abonnés de la concession
La qualité de l'énergie distribuée
La valeur financière de la concession
La concession GAZ



Quoi de neuf sur la planète énergie ?

Le Débat National sur la Transition Énergétique



MOT DU PRÉSIDENT

Établir un rapport d'activité, c'est se retourner pour mesurer le travail accompli. Et que dire de l'année 2013 pour le SIEM ? En priorité, il y a eu, comme chaque année, les travaux sur le réseau qui améliorent la qualité de l'électricité distribuée aux usagers de la concession et qui embellissent le territoire marnais : Le réseau BT du département est souterrain à 63,89 %. Derrière ces chiffres, il y a certes le SIEM en donneur d'ordre, mais il y a aussi les entreprises et les hommes que ces opérations font travailler. Dans cette période économique difficile que nous traversons, il est essentiel que le SIEM participe à l'activité du département.

2013 fut aussi l'année d'une grande décision pour le SIEM : l'aménagement numérique. Sous l'impulsion du Conseil Général de la Marne qui cherchait une collectivité solide et performante regroupant toutes les communes du département, le comité syndical du SIEM a accepté de conduire ce projet ambitieux dans la Marne qui consiste à améliorer les conditions d'accès aux ressources des technologies de l'information des entreprises et des particuliers. Ce projet est pertinent, il permettra de mettre en valeur les atouts du département.

Cependant, ce projet n'est pas sans obstacle et rappelle les débuts de l'électricité où les communes rurales isolées ont tardé à être électrifiées. Comme pour l'électricité naguère, il y a deux sortes de communes, celles rentables et urbaines desservies par l'opérateur historique et celles où le retour sur investissement sera plus long... Mais la similitude avec l'électricité s'arrête là car la création du Fonds d'Amortissement des Charges Électriques en 1936 a permis d'électrifier les zones rurales peu peuplées et éloignées. Mais pour l'instant rien de semblable ne fonctionne pour le numérique.

L'autre temps fort de l'année 2013 dans la sphère électrique fut le Débat sur la Transition Énergétique qui doit aboutir à la loi du même nom. Cette concertation avait pour but de réfléchir à l'évolution d'une société plus respectueuse de l'environnement mais aussi moins gourmande en énergies fossiles qui ne sont pas inépuisables. Le SIEM a participé à ce débat. Vous pourrez lire dans ce rapport sa contribution relative à ce qu'il connaît le mieux : les réseaux de distribution publique d'électricité. Nous restons attentifs aux discussions de cette loi qui influera sûrement sur notre mode de fonctionnement.

Je tiens encore une fois à vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en me réalisant président du SIEM jusqu'en 2020.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2013.



Pascal DESAUTELS
Président du SIEM





La fiche d'identité du SIEM

Le SIEM a modifié ses statuts en 2013 afin d'inclure les nouvelles compétences prises comme l'Aménagement Numérique du Territoire Marnais mais aussi le déploiement des bornes de charge des véhicules électriques et hybrides.

Ces changements ont aussi été initiés par la loi de Réforme Territoriale du 16 décembre 2010. Les Commissions Locales d'Énergies du SIEM ont ainsi été adaptées aux nouveaux contours des intercommunalités marnaises dessinés par cette réforme.

NOM :

Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

SIEM



Date et lieu de naissance : 24 décembre 1948 à Châlons-sur-Marne

Forme Juridique : Syndicat mixte fermé à la carte

Taille : Syndicat départemental
Les 620 communes de la Marne y adhèrent en direct ou par le biais de leur Communauté de Communes.
566 571 habitants (*recensement 2011*)
8 162 km²

Fonction : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE)
Maître d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique (partagée avec le concessionnaire ERDF)

Compétences actives : Organisation de la Distribution Publique d'Électricité
Organisation de la Distribution Publique de Gaz
Éclairage Public
Réseaux de Communications Électroniques

Mission : Contrôler le bon accomplissement de la mission de service public de la distribution d'électricité et de gaz déléguée aux concessionnaires (EDF, ERDF, GRDF).
article 32 du Cahier des Charges de Concession

Administration : 686 délégués communaux ou intercommunaux répartis dans
16 Commissions Locales d'Énergies (CLE)
49 membres du Comité Syndical
16 membres du Bureau
1 Président

Panorama 2013



Parution de la 1ère Newsletter du SIEM

Janvier 2013

Assemblée Générale du SIEM



Assemblée Générale 2013

Février 2013



Formations des techniciens du SIEM avec ceux des syndicats de l'Aube et de la Haute-Marne

Février 2013

Réunions des Commissions Locales d'Énergies (CLE)



Mars 2013



Lancement du marché SIG

Parution de la 2ème Newsletter

Avril 2013



Contribution du SIEM au Débat National Sur la Transition Énergétique

Juin 2013



Officialisation de l'Entente Grand Est

Juin 2013

Prise de la compétence Aménagement Numérique sur la proposition du Conseil Général



Création de la CCSPL*

Juin 2013

Modification des statuts du SIEM



Présentation du CRAC d' EDF et ERDF

Juillet 2013

Renouvellement du marché de travaux 2014-2017



Parution de la 3ème Newsletter

Juillet 2013

Présentation du STDAN au Capitole À Châlons-en-Champagne



Juillet 2013

Diffusion du Rapport de Contrôle de 2011



Juillet 2013

Lancement des marchés Éclairage Public : Travaux neufs et maintenance



Octobre 2013

Parution de la 4ème Newsletter



Diffusion du Bilan d'Activité 2013

Octobre 2013

Réunions de CLÉ

Thème : L'Aménagement Numérique



1ère réunion de la CCSPL

Novembre 2013



Parution de la 5ème Newsletter

Décembre 2013

* Commission Consultative des Services Publics Locaux

Les ressources du SIEM proviennent principalement des redevances dues par les concessionnaires : ERDF pour l'Électricité et GRDF pour le Gaz pour l'utilisation des réseaux marnais. La Taxe sur l'Électricité vient en seconde position et représente près de 35 % des recettes de fonctionnement. Elle est payée par tous les usagers du département situés en zone rurale et intégralement utilisée pour l'amélioration du réseau.

Fonctionnement			Investissement		
Taxe sur l'électricité	4 052 693,89 €	34,7%	Subventions (Conseil Général et FACE*1)	2 006 770,46 €	25,3%
Redevances	5 163 606,75 €	44,2%	Participation ERDF (Article 8 CCC*2 et PCT*3)	1 317 722,33 €	16,6%
ERDF - Fonctionnement (R1)	663 355,70 €	12,8%	Participation des Collectivités et Tiers	2 299 610,97 €	29,0%
ERDF - Investissement (R2)	4 487 113,05 €	86,99 %			
GRDF - Fonctionnement	13 138,00 €	0,3 %			
Autres recettes	238 121,03 €	2,0%	Récupération de TVA	2 286 319,95 €	28,8%
Excédent de fonctionnement 2012	2 215 763,39 €	19,0%	Autres recettes	25 118,00 €	0,3%
Total	11 670 185,06 €	60%	Total	7 935 541,71 €	40%
Total des recettes 2013			19 605 726,77 €		

*1 FACE = CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spécial pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale.

*2 Article 8 du CCC : Article 8 du Cahier des Charges de Concession : voir Bilan d'activité 2013 sur l'année 2012.

*3 PCT : Part Couvert par le Tarif.

ZOOM SUR Le CAS FACÉ.

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification rurale (FACÉ) est devenu en 2012 un Compte d'Affectation Spécial pour le **Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale** (CAS FACÉ). Chaque distributeur (ERDF et les Entreprises Locales de Distribution : ELD) y contribue tous les ans en reversant **0,03614 € par kWh distribué en zone rurale** et **0,1807 € par kWh distribué en zone urbaine**.

Ce fonds est ensuite **reversé aux autorités concédantes suivant certaines règles** pour la réalisation des travaux en zone rurale. Le recensement des données (transmises par ERDF) appelé « inventaire FACÉ » et le nombre de clients mal alimentés sont pris en compte dans les crédits accordés.

(en K €)	2009	2010	2011	2012	2013
Contribution de la MARNE au CAS FACÉ	2 768	2 539	2 825	2 777	2 788
Subventions accordées au SIEM par le CAS FACÉ	1 572	1 614	1 632	1 554	1 486

Sur les 5 dernières années, le département de la Marne a plus contribué au CAS FACÉ qu'il n'a reçu de subvention.

Grâce aux travaux réalisés par le SIEM sur le réseau électrique marnais depuis de nombreuses années, les clients mal alimentés sont de moins en moins nombreux. Les financements CAS FACÉ s'amenuisent alors d'année en année.

Ce n'est pas une prime aux bons élèves ...

**Opération éligible au CAS FACÉ
VALMY
Renforcement poste « Église »**



L'objectif majeur du SIEM est d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée. Il intervient sur les ouvrages qui composent le réseau de distribution publique d'électricité. Chaque année, il investit près de 15 millions d'euros. Représentant 93 % des dépenses globales du syndicat, les travaux sur le réseau sont coûteux mais indispensables pour améliorer la desserte de l'électricité sur le département.

Fonctionnement			Investissement		
Charges Générales	383 957,78 €	36,7 %	Travaux sur le réseau	14 919 888,14 €	99,4 %
Charges de personnel	624 992,96 €	59,7 %	Autres investissements	90 183,41 €	0,6 %
Autres charges	37 715,21 €	3,6 %			
Total	1 046 665,95 €	6,5 %	Total	15 010 071,55 €	93,5 %
Total des dépenses 2013			16 056 737,50 €		

Les Dépenses par type de travaux en 2013



215 opérations ont été terminées :

- 73 opérations d'effacements
- 15 opérations de renforcements
- 2 opérations de suppressions de Fils Nus
- 125 opérations d'extensions

Coût moyen d'une opération en 2013 :
69 395 €

Volume de travaux depuis 2009



Évolutions :

- ➔ Nombre d'opérations - 25,3 %
- ➔ Volume de travaux - 1,88 %
- ➔ Coût moyen d'une opération + 31,5 %

Cette année, le nombre d'opérations a baissé de 25,3%. Cette diminution, notamment pour les extensions (- 38 opérations) est due à la crise économique qui a été ressentie un peu plus que les autres années mais pas seulement. En effet, en 2013, le SIEM a réalisé de grosses opérations qui ont mobilisées beaucoup de personnes et de temps. On peut citer :

Lieu des travaux	Montant HT	Durée	Mobilisation
Saint Euphraise et Clairizet	600 000 €	12 mois	1 équipe à temps plein + 1 équipe quelques semaines
Venteuil	490 000 €	9 mois	1 équipe à temps plein + 1 équipe par intermittence
Avize	450 000 €	9 mois	1 équipe à temps plein + 1 équipe par intermittence

EFFACEMENTS

Mise en souterrain des lignes aériennes.



POGNY

« Rue de l'Église et des Fossés »
1 086 m déposés
985 m posés
190 481, 97 € HT



EPERNAY

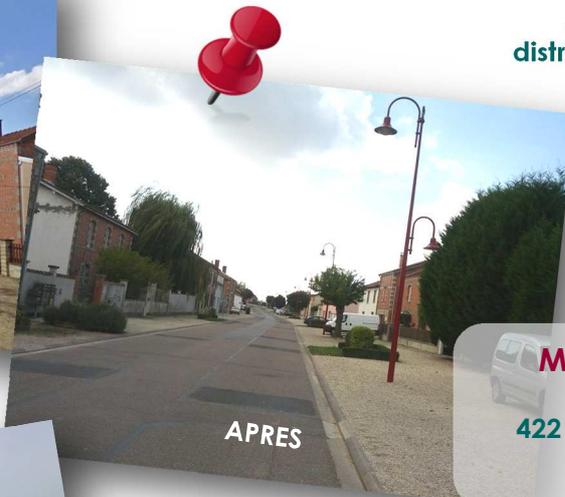
Effacement Urbain

« Rue des Closets »
498 m déposés - 604 m posés
153 353, 00 € HT



VENTEUIL

« Traverse RD22A »
2 511 m déposés
2 874 m posés
445 229, 87 € HT



RENFORCEMENTS

Amélioration des ouvrages de distribution de l'énergie électrique

MAURUPT LE MONTOIS

« Grande Rue »
422 m déposés - 601 m posés
90 058, 30 € HT



VILLERS-LE-SEC

Poste « Bourg »
252 m déposés - 252 m posés
103 344, 40 € HT

SUPPRESSIONS DE FILS NUS

Amélioration du réseau par le remplacement des tronçons devenus obsolètes et mise en souterrain (opération de sécurisation).

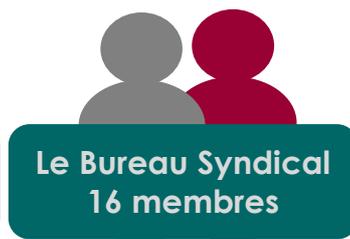


DOMMARTIN-VARIMONT

« Rue du Château et St Nicolas »
334 m déposés - 327 m posés
31 133, 63 € HT



L'organe délibérant



4 réunions du Comité Syndical

4 réunions de Bureau



La salle de réunion du Comité Syndical

166 délibérations prises en 2013

Le Recueil des Actes Administratifs :

Comité du 21 février 2013 : Assemblée Générale

- Présentation du Compte Administratif 2012
- Reprise anticipée du résultat 2012
- Approbation du Budget 2013
- Signature de l'avenant PCT (Part Couvert par le Tarif - avenant au Cahier des Charges de Concession)
- Approbation du 1er programme d'effacements
- Approbation du 1er programme de renforcements
- Approbation du 1er programme de sécurisations

Comité du 3 juin 2013 :

- Validation du lancement des marchés de travaux d'électrification 2014-2017
- Validation du lancement des marchés pour la compétence « Éclairage Public » (marché de travaux neufs et marché de maintenance)
- Validation, sur proposition du Conseil Général, de porter le projet d'Aménagement Numérique sur le département
- Validation du lancement des modifications à apporter aux statuts du syndicat
- Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Délégation de signature au Président pour les conventions DT/DICT
- Approbation du Programme FACÉ
- Approbation du Programme FACÉ Bis
- Approbation du Compte Administratif 2012

Comité du 22 juillet 2013 :

- Approbation des nouveaux statuts du SIEM
- Création de poste pour le recrutement d'un agent pour la compétence « Réseaux de Communications Électroniques »

Comité du 2 décembre 2013 :

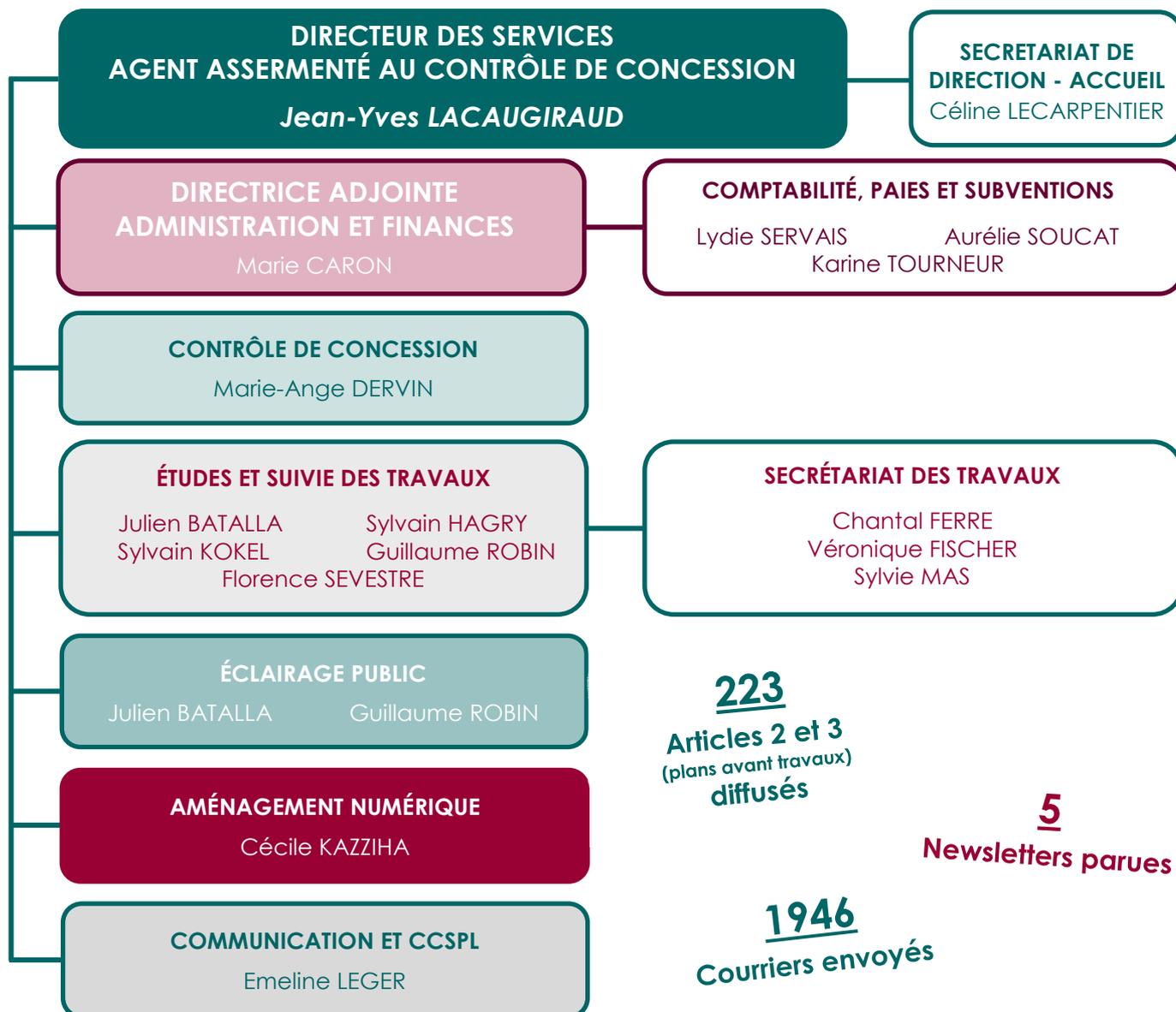
- Attribution du marché de travaux d'électrification
- Attribution du marché de maintenance « Éclairage Public »
- Attribution du marché de travaux neufs « Éclairage Public »
- Approbation du transfert de la compétence gaz de la commune de Bouzy au SIEM
- Validation du Débat d'Orientations Budgétaires 2014
- Approbation du transfert de la compétence « Éclairage Public » option 1 (entretien et investissements) et option 2 (investissements) des communes ayant délibérées.
- Validation du programme complémentaire de travaux d'effacements

Bureau Syndical du 7 février 2013 :

- Validation d'une aide financière accordée au Pays d'Épernay pour l'édition d'un livret sur la bonne utilisation de l'Éclairage public.

Les agents du SIEM

Au 31 décembre 2013, le SIEM compte **17 agents**. Il est composé de **70 % de femmes** et **30 % d'hommes**. La moyenne d'âge est de **38,7 ans**.



Zoom sur la Chef de Projet Aménagement Numérique.

Afin de répondre aux **besoins liés à la prise de compétence « Aménagement Numérique »**, **Cécile KAZZIHA a rejoint l'équipe du SIEM début novembre 2013.**

Grâce à ses attributions et son parcours professionnel, elle aura en charge **l'organisation de la concertation avec les intercommunalités marnaises** au vu de **l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique définitif, la négociation avec les financeurs, la mise en place d'un plan technique de déploiement de la fibre optique ou de la montée en débit.** Pour ce faire, elle sera accompagnée d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long de ce **grand projet aux enjeux multiples.**

Dès son arrivée, Cécile KAZZIHA a réalisé, en présence du Directeur et du Président du SIEM, le tour du département pour intervenir dans chacune des **16 Commissions Locales d'Énergies (CLE) sur le thème de l'Aménagement Numérique.**



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Instaurées par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) sont **obligatoires** pour les collectivités et établissements correspondants aux critères fixés par la loi et notamment pour les **syndicats mixtes comprenant au moins une ville de plus de 10 000 habitants**. Répondant à ses dispositions et grâce à l'approbation de son Comité Syndical, **le SIEM a créé sa CCSPL le 3 juin 2013**.



Les objectifs principaux de cette commission sont :

- **Associer les usagers** à la gestion du service public de l'électricité ;
- **Contribuer** à l'amélioration du service public ;
- **Débattre et examiner** différents sujets comme les attentes des consommateurs, l'information des usagers, les actualités énergétiques, le rôle, les missions et actions du syndicat.

En plus de son rôle consultatif, la CCSPL doit examiner le Compte Rendu d'Activités du Concessionnaire (CRAC) et le bilan d'activités du concédant. Elle est également obligatoirement consultée pour tout projet de délégation de service public.

La CCSPL du SIEM est composée de **3 élus du SIEM**, **3 associations** et de **2 chambres consulaires** :

SIEM	Pascal DESAUTELS - Président Membre du Bureau CCSPL
SIEM	Christophe CORBEAUX - Vice-Président Membre du Bureau CCSPL
SIEM	Jannick SIMONNET - Membre du Comité Syndical
UFC QUE CHOISIR	Mr ALBORGHETTI - Président Membre du Bureau CCSPL
UDAF de la Marne (Union Départementale des Associations Familiales)	Mme CAQUEREAU Membre du Bureau CCSPL
CLCV (Commission Logement et Cadre de Vie)	Mme MAIRESSE Mme BAJARD
CCI de Châlons-en-Champagne (Chambre de Commerce et de l'Industrie)	Mme GOBIT
Chambre d'Agriculture de la Marne	Mr CHARDAIN

La première réunion a eu lieu le 18 novembre 2013 dans les locaux du SIEM. Au cours de cette réunion, les thèmes suivants ont été abordés :

- **les tarifs sociaux de l'énergie**
- **Le compteur intelligent LINKY**
- **Les offres de marché**
- **Les panneaux photovoltaïques**
- **L'élagage des arbres près des lignes électriques.**

A l'issue de chacune de ces réunions, une **Lettre de la Commission** est publiée. Sous forme d'une newsletter, elle est **disponible en téléchargement sur le site internet du SIEM** afin que toutes les personnes intéressées par les sujets traités puissent y avoir libre accès. Cette lettre, ludique et pédagogique, **approfondit les thèmes de la réunion de la façon la plus simple possible** afin que les novices du complexe monde de l'énergie électrique puissent ne pas s'y perdre.



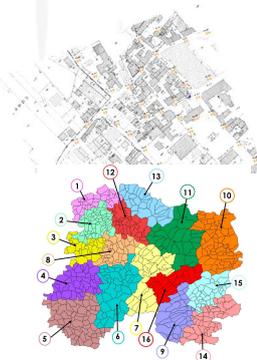
La Compétence « Éclairage Public »

Le 17 décembre 2012, le Comité Syndical a voté favorablement le **développement d'une nouvelle compétence : l'Éclairage Public**.

Afin que cette compétence puisse démarrer au 1er janvier 2014, des travaux techniques, administratifs et de communication auprès des adhérents ont été nécessaires.

→ Travail technique :

- Acquisition d'un **logiciel SIG** (Système d'Informations Géographiques) par la passation d'un marché en avril. C'est l'entreprise SIRAP qui a été retenue.
- Acquisition de **matériels de géo référencement**, compris dans le marché SIG.
- **Création des lots géographiques pour le marché « maintenance »** de l'éclairage public (16 lots correspondant aux 16 Commissions Locales d'Énergies).
- Pour le marché « Travaux Neufs », le principe de l'accord-cadre a été choisi.



→ Travail administratif :

- **Préparation de la procédure de transfert** de la compétence « Éclairage Public » des Communes ou Communautés de Communes vers le syndicats. (rédaction des délibérations, constitution du règlement intérieur, documents divers...)
- **Gestion des données sur le guichet unique « Réseaux et Canalisations ».**
- **Gestion des conventions de réponses aux DT-DICT** (Déclaration de Travaux, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

→ La communication :

- **Organisations des 16 réunions de CLÉ** (Commissions Locales d'Énergies) en mars 2013 autour de la compétence Éclairage Public.
- **Article en première page sur la Newsletter n°1** du SIEM - janvier 2013
- **Informations sur le site internet** du syndicats.



2 techniciens au service de l'Éclairage public !

Avec la prise de cette nouvelle compétence, **Monsieur Julien BATALLA** a été choisi pour se consacrer au développement et à la gestion de ce service.

Au vu de l'engouement des communes, **Monsieur Guillaume ROBIN** l'a rejoint. Ils continuent chacun, de s'occuper de leur secteur pour les travaux en Basse Tension, avec un territoire plus petit que sur l'ancien marché.

Les 2 techniciens sont à la disposition des élus pour leur expliquer les détails de cette compétence. Ils peuvent venir vous rencontrer et réaliser un audit du réseau d'Éclairage Public.

En 2013 :

- 💡 **34 Collectivités** ont délibéré favorablement au transfert de la compétence **EP OPTION 1**
- 💡 **22 Collectivités** ont délibéré favorablement au transfert de la compétence **EP OPTION 2**
- 💡 **26 Collectivités** ont délibéré pour signer la **convention DT-DICT avec le SIEM**.
- 💡 **52 demandes d'audit** ont été reçues.

Après l'acquisition du matériel nécessaire à l'exercice de la compétence, **les audits ont ainsi démarré dès août 2013.**

32 audits techniques ont été réalisés par les techniciens pour permettre aux Collectivités de décider pleinement du transfert ou non de la compétence.

Le Patrimoine de la Concession

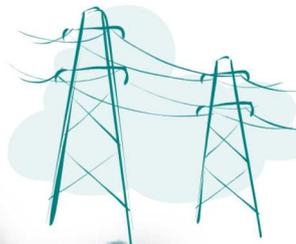
Le Réseau Haute Tension de type A (HTA)

6 237 km de réseau répartis de la façon suivante :

- 3 415, 1 km de fils aériens nus
- 25, 7 km de fils aériens torsadés (CPA)
- 2 796, 6 km de câbles souterrains

+ 112 km de réseau supplémentaire en 2013

Taux d'enfouissement du Réseau HTA
44, 8 %



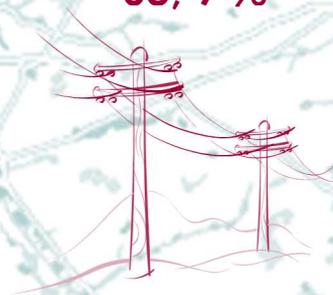
Le Réseau Basse Tension (BT)

4 692 km de réseau répartis de la façon suivante :

- 338 km de fils aériens nus
- 1 355, 3 km de fils aériens torsadés (CPA)
- 2 997, 5 km de câbles souterrains

+ 44 km de réseau supplémentaire en 2013

Taux d'enfouissement du Réseau BT
63, 9 %



Les postes de transformation HTA/BT

5 712 postes de transformation sur tout le territoire de la Marne dont :

- 1 430 postes sur poteau (H61)
- 207 postes cabines hautes
- 671 postes cabines basses
- 3 404 postes préfabriqués

+ 30 postes de transformation supplémentaires en 2013

Ils sont répartis de la façon suivante :

- 2 149 postes en zone urbaine
- 3 563 postes en zone rurale

Généralement, il y a plus de câbles souterrains posés que de fils aériens déposés.

L'aérien peut être installé partout, il traverse tout tandis que le câble souterrain doit obligatoirement suivre les routes, voies, rues...

Les Abonnés de la Concession

Les usagers :

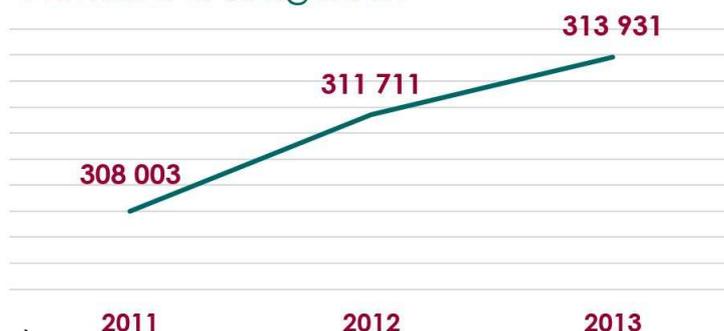
Le nombre d'usagers de la concession a augmenté en 2013 de **1,11 %** pour atteindre **313 931 abonnés**.

Ils se répartissent comme suit :

Abonnés Tarif Bleu (C5)	309 992
Abonnés Tarif Jaune (C4)	3 939

Ces usagers ont souscrit à une puissance inférieure à 250 kVa. Ils sont **alimentés par le réseau de distribution Basse Tension (BT)**. Ces chiffres ne prennent pas en compte les clients ayant souscrits un **Tarif Vert, raccordés directement sur le réseau Moyenne Tension**. Ces usagers n'appartiennent pas à la concession SIEM.

Nombre d'usagers BT



313 931
Abonnés Basse Tension (BT)

CLIENTS	Tarifs Réglementés		Hors Tarifs Réglementés	TOTAL
	≤ 36 kVa	> 36 kVa	< 250 kVa	
2012	275 794	3 524	32 393	311 711
2013	275 384	3 586	34 961	313 931

Avec l'ouverture progressive à la concurrence du marché de l'électricité, les professionnels comme les particuliers, ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité parmi le fournisseur historique ; EDF et les autres fournisseurs dits alternatifs. **Le nombre de clients en offre de marché a augmenté de 11,8 % en 2013**. EDF est le seul à pouvoir proposer les Tarifs Réglementés de Vente de l'Électricité, régulés par les pouvoirs publics. Les fournisseurs alternatifs proposent quant à eux les tarifs en offre de marché encadrés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Les producteurs locaux :

Les producteurs d'électricité, appelés « **clients en injection** », ont **augmenté en 2013 de 17,5 %** passant de 1 860 en 2012 à 2 185.

La production électrique locale est :

- à **97 % d'origine photovoltaïque**
- à **3 % d'origine diverse**.

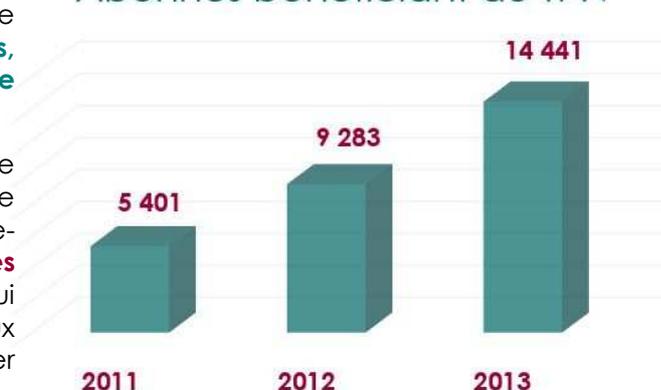
Le Tarif de Première Nécessité (TPN) :

Mis en place par le décret du 8 avril 2004, le Tarif de Première Nécessité (TPN) permet **d'obtenir chaque mois, pour les foyers modestes, une réduction du prix de l'abonnement et des 100 premiers kWh**.

Modifié par les décrets du 6 mars 2012 et du 15 novembre 2013, les TPN sont **accordés à un plus grand nombre de bénéficiaires** (4 millions de foyers au total). Ils sont également **automatisés grâce aux fichiers des organismes d'assurance maladie et de l'administration fiscale** qui identifient et envoient la liste de leurs bénéficiaires aux fournisseurs d'électricité. Le TPN permet ainsi de réaliser une **économie de 40 à 60 % par an**.

De plus, le décret du 15 novembre 2013 a mis en place une **trêve hivernale des coupures d'électricité** du 1er novembre au 15 mars.

Abonnés bénéficiant du TPN



+ 35,72 %



La qualité de l'énergie distribuée

La qualité de l'énergie distribuée est définie par le **décret qualité** du 24 décembre 2007 et fixe ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité.

Deux critères définissent le niveau de qualité :

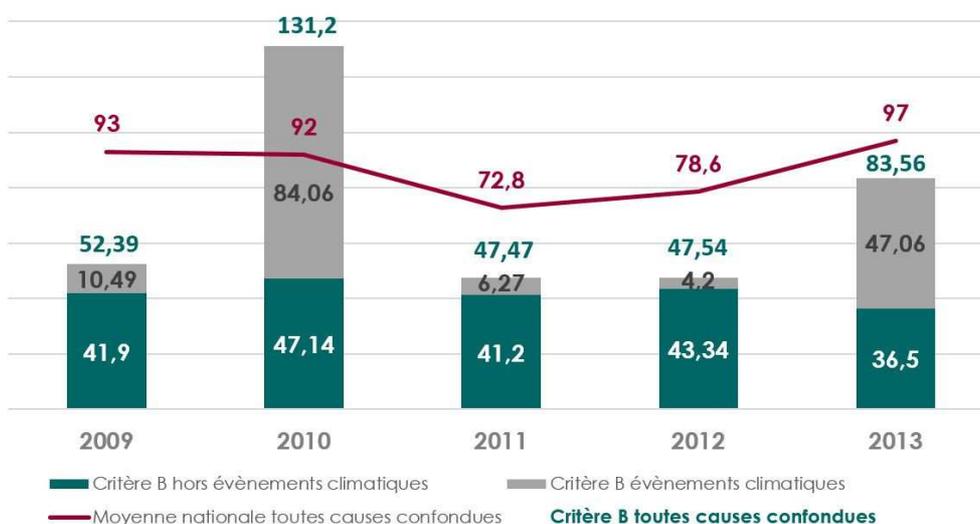
- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 V) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** : elle est déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Pour **contrôler la qualité et la continuité de fourniture**, on utilise un indicateur appelé « **Critère B** ».

Ce « Critère B » correspond au **temps de coupure vu par un abonné**. Il prend en compte la **durée des coupures intervenues sur le réseau**, soit provenant d'incidents ou d'interruptions pour travaux :

- sur le réseau amont : sites de production, réseau HTB (Très Haute Tension)
- sur les postes sources
- sur le réseau HTA
- sur le réseau BT

Evolution du Critère B



Le « **Critère B** » est composé de **plusieurs types de coupure tout au long de l'acheminement de l'électricité vers l'abonné**, énumérés ci-dessus. Il comporte un **critère qui recense les coupures provoquées par des incidents climatiques**, eux-mêmes différenciés en 2 causes distinctes :

- **les incidents climatiques « normaux »** : une bourrasque de vent localisée qui fait chuter une branche d'arbre, du givre sur les lignes électriques, ... Ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment durant l'année.
- **Les incidents climatiques exceptionnels** : tempêtes, orages violents, grêles... Ces événements font généralement l'objet d'une alerte orange de Météo France ou d'un décret « Catastrophe Naturelles ».

En 2013, le **Critère B**, hors événements climatiques, est en très légère baisse par rapport aux années antérieures. La qualité d'énergie distribuée est similaire depuis 2009 avec une petite amélioration tout de même.

Le **Critère B événements climatiques** a fortement augmenté. Cette hausse est principalement due aux orages violents qui se sont abattus sur le département dans la nuit du 19 au 20 juin et du 27 au 28 juillet 2013. Les équipes d'ERDF ont œuvré pour réalimenter, le plus rapidement possible, les clients coupés. Le 28 juillet à 10 h, 7 500 foyers étaient privés d'électricité, le 29 juillet à 8h30, ils n'étaient plus que 600.

Ces événements sont répartis ainsi :

- événements climatiques exceptionnels : 34,67 minutes
- événements climatiques normaux : 12,39 minutes

Malgré ces incidents météorologiques, le **Critère B, toutes causes confondues, reste inférieur à la moyenne nationale** de 97 minutes de coupure.

Bulletin d'Alerte Météo France
diffusé le samedi 27 juillet 2014

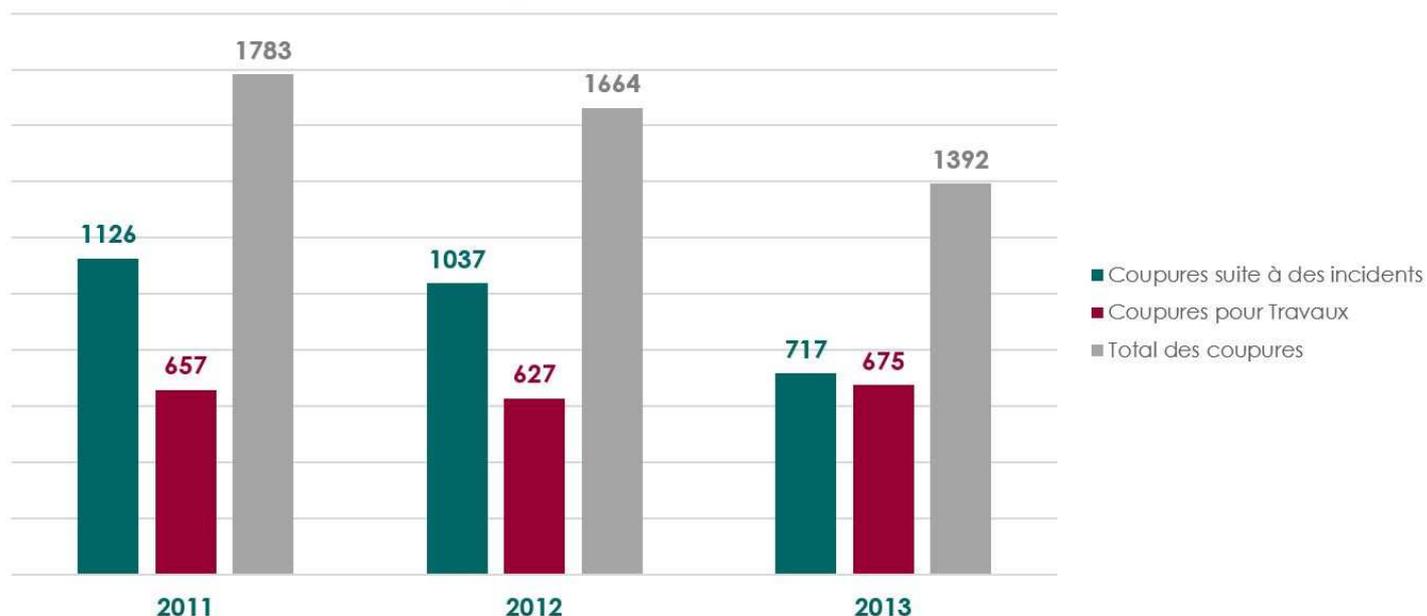


METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Siem
Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Merne

La continuité de fourniture

Nombre de coupure sur les réseaux BT et HTA confondus



Le nombre total de coupure est en **forte baisse** en 2013 et cela malgré une année climatique difficile : 66 incidents ayant une cause climatique exceptionnelle. Le **rapport de contrôle**, qui sera réalisé par nos services en 2014, permettra une **analyse plus fine de l'ensemble de ces coupures**.

 Le rapport de contrôle 2013 sur l'année 2012 est disponible en téléchargement sur le site internet du SIEM.

Tableau d'évaluation de continuité de fourniture sur les réseaux publics (BT et HTA) conformément au décret qualité du 24 décembre 2007

	2011	2012	2013
Nombre de clients BT	306 699	311 711	313 320 *
Nombre de clients BT au-delà des seuils	402	615	1 876
Nombre de clients HTA	1 308	1 256	1 266
Nombre de clients au-delà des seuils	7	6	7
% de clients au-delà des seuils	0,13 %	0,20 %	0,60 %

* Nombre de clients au 31 décembre 2013. Les données sont ensuite réajustées lorsqu'elles sont transmises à l'autorité concédante.

Malgré la **baisse du nombre de coupures**, le **taux de clients considérés comme mal alimentés** (car ayant subi une durée de coupure cumulée supérieure à 6 heures) est en **forte hausse**. Il passe de 0,2 % à 0,6 %, soit une évolution de **+ 200 %**. **Mais ce taux reste néanmoins en deçà du seuil de 3 % nécessaire pour déclarer une non-conformité vis à vis de la loi sur la qualité de l'électricité.**

Ces données mettent en avant les événements climatiques de l'été 2013.

L'Agence de Conduite Régionale (ACR) dont dépend le centre ERDF Reims a synthétisé les principaux événements :

- le **26 juillet** : **11 incidents HTA** → ≈ 1 500 clients coupés (pic de 7 632 clients à 8h14)
- **Nuit du 27 au 28 juillet** : **29 incidents HTA** → + de 10 500 clients coupés (pic à 13 755 clients à 21h47)
- le **27 juillet** : **8 incidents HTA** → + de 1 500 clients coupés (pic à 4 339 clients à 7h12)

La valeur financière de la concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

Des réseaux BT et HTA
Des postes de transformation
Des comptages (compteurs, matériel de comptages...)

Des branchements,
Des transformateurs,
D'autres ouvrages (cellules, IACM, etc...).

Ce patrimoine appartient au SIEM **ab initio** quel que soit le maître d'ouvrage des travaux, ERDF ou le SIEM. Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ERDF a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (dépose, renouvellement et pose) affectant ces inventaires.

En K€	Valeur Brute	Cumul des amortissements	Valeur Nette Comptable	Valeur de Remplacement	Provisions pour Renouvellement
Ouvrages localisés					
Canalisations HTA et BT	427 997	156 100	271 897	598 411	64 920
Postes de transformation	57 115	32 611	24 504	81 446	9 058
Aménagements techniques	7 096	2 838	4 258	8 537	598
Total ouvrages localisés	492 208	191 549	300 659	688 394	74 576
Ouvrages non localisés					
Comptages	31 193	19 891	11 302	31 193	0
Branchements	133 596	44 102	89 494	177 087	15 232
Transformateurs	21 364	10 947	10 417	30 667	4 844
Autres	3 280	1 785	1 494	4 514	858
Total des ouvrages non localisés	189 433	76 726	112 707	243 460	20 934
Total des biens concédés	681 641	268 275	413 366	931 854	95 510

Évolution de la concession de 2010 à 2013

En K€	Valeur Brute	Cumul des amortissements	Valeur Nette Comptable	Valeur de Remplacement	Provisions pour Renouvellement
Total des biens concédés 2013	681 641	268 275	413 366	931 854	95 510
Total des biens concédés 2012	655 158	255 112	400 046	904 022	97 837
Evolution 2012 -2013	26 483	13 163	13 320	27 832	-2 327
Soit en %	3,89 %	4,91 %	3,22 %	2,99 %	-2,44 %

L'évolution positive du patrimoine provient de la mise en concession d'ouvrages neufs, construits soit sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM soit sous celle d'ERDF. L'accroissement plus rapide du cumul des amortissements par rapport à la valeur nette comptable souligne un léger vieillissement du patrimoine. L'âge théorique et comptable peut se calculer ainsi :

Cumul des amortissements / Valeur brute des ouvrages x 35 (âge moyen des ouvrages)

Année	Valeur Brute	Cumul des amortissements	Age théorique
2012	655 158	255 112	13,63
2013	681 641	268 275	13,78

La valeur de remplacement estime ce que coûterait le remplacement des ouvrages. Elle augmente en fonction de l'évolution de la valeur brute des ouvrages et de celle de l'inflation.

Malheureusement, les provisions pour renouvellements continuent leur lente érosion.

La mission de service public : le contrôle de concession

Lorsqu'une collectivité délègue la gestion d'un service public à une entreprise, elle s'engage à vérifier que celle-ci remplisse sa mission qui, dans le cas de l'électricité, consiste à **fournir** et à **distribuer une énergie de qualité à tous et partout** (article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)).



Le SIEM s'acquitte annuellement de cette tâche et contrôle l'action de ses concessionnaires EDF et ERDF. Bien sûr, il y a des éléments qui ne sont pas de son ressort comme le prix de l'électricité qui est fixé nationalement. Pour le reste, il s'efforce de défendre les intérêts de ses adhérents : les communes ou les communautés de communes et leurs concitoyens.

Mais contrôler, c'est quoi ?

Contrôler : → C'est **donner vie aux éléments transmis par les concessionnaires.** C'est comprendre que derrière un temps de coupure, il y a des personnes privées d'électricité plus longtemps qu'il n'eût fallu ou, au contraire, qui ont bénéficié d'une meilleure qualité d'énergie distribuée suite à des travaux sur le réseau.

→ C'est aussi **réfléchir à une meilleure coordination des travaux** entre l'autorité concédante et le concessionnaire dans l'intérêt des communes et des abonnés.

La loi NOME (loi portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) du 7 décembre 2010 a instauré la Conférence Départementale sous l'égide du Préfet du Département. L'autorité concédante et le concessionnaire doivent mettre en commun leurs données afin de synchroniser au mieux leurs travaux.

Bien avant cette décision, **le SIEM et la Direction Territoriale Marne d'ERDF se sont attachés à rationaliser leurs coûts en coordonnant leurs interventions sur le réseau électrique pour assurer une meilleure qualité de fourniture distribuée aux usagers.** Si bien, que le SIEM a été choisi au national, comme trois autres syndicats, pour travailler avec ERDF sur la production d'un Programme Commun de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR) pluriannuel et prévisionnel.

Le SIEM et ERDF ont déjà réalisé leur PCDMR.

Contrôler : → C'est aussi **appréhender les changements dans le secteur de l'électricité.** Beaucoup d'usagers sont passés de consommateurs à producteurs surtout d'énergies photovoltaïques et éoliennes. De cette mutation découle dans l'immédiat des besoins de renforcements de réseau et pour le futur, une réflexion sur les réseaux (voir en fin de publication - la Contribution du SIEM au Débat National sur la Transition Énergétique).



Contrôler : → C'est également **tenir compte de l'augmentation des bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité (TPN).** Par la loi du 15 avril 2013, les AODE sont tenus de contrôler la mise en œuvre des tarifs sociaux de l'énergie.

Contrôler : → C'est **vérifier l'enregistrement des biens de la concession** dans les inventaires techniques et comptables par le concessionnaire car ce patrimoine appartient au SIEM et à ses adhérents.

→ C'est **déchiffrer les règles comptables particulières qui régissent le contrat** (celles du Cahier des Charges de Concession et celles d'ERDF), notamment les amortissements, les provisions des biens immobilisés et le **« ticket de sortie ».**



Le **« ticket de sortie »** est un terme utilisé pour dresser à la fin du contrat, les indemnités de chacun des contractants **au cas où la concession ne serait pas renouvelée.**

Il se calcule ainsi :

Le ticket de fin de concession

=

Financement ERDF

-

Financement SIEM

+

Provisions pour renouvellement non utilisées

Le mode de calcul (initié par ERDF) est défavorable au SIEM puisque tous les travaux ERDF sont pris en compte alors que seuls les travaux SIEM dans les communes urbaines entrent dans ce calcul. De plus, les récentes décisions d'ERDF, concernant l'allongement des durées des ouvrages, avantagent financièrement le concessionnaire.

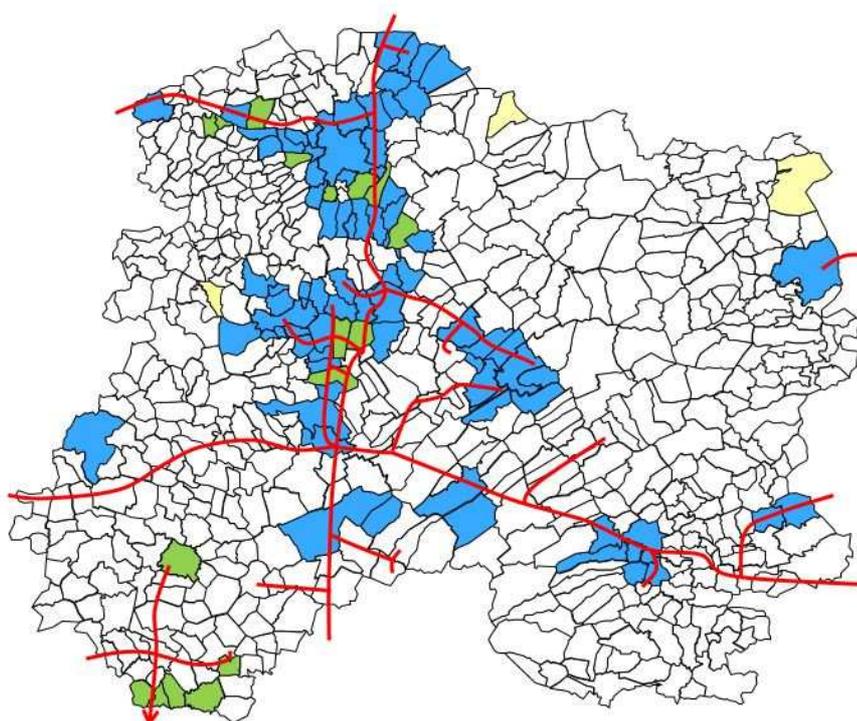
La concession Gaz

Comme pour l'électricité, le concessionnaire est l'autorité organisatrice de la distribution de gaz (AODG) dans la Marne. Il accomplit le contrôle de la mission de service public pour les communes qui lui ont transféré la compétence.

En 2013, 95 communes marnaises sont desservies par le GAZ. 21 d'entre elles ont transféré leur compétence au SIEM dont 3 non desservies par cette énergie : BETHENVILLE, OEUILLY et VIENNE LE CHÂTEAU. La commune de BOUZY a délibéré favorablement au transfert de cette compétence le 24 septembre 2013. A partir du 1er janvier 2014, elles seront donc 22 communes adhérentes.

COMMUNES	Population (au 31/12/2010)	Contrat de Concession	Délégation au SIEM*
ANGLURE	848	03/07/1998	10/12/2007
CHAMPFLEURY	534	21/10/1997	13/07/2007
CONFLANS SUR SEINE	678	03/07/1998	10/12/2007
ESCLAVOLLES LUREY	575	03/07/1998	10/12/2007
JONCHERY SUR VESLE	1 970	26/02/1991	26/10/2009
MARCILLY SUR SEINE	630	03/07/1998	10/12/2007
OGER	575	27/11/1989	13/07/2007
OIRY	880	03/11/2000	07/07/2010
ORMES	453	10/08/2009	15/06/2009
PLIVOT	763	01/04/1999	12/02/2008
PUISIEULX	366	02/03/2004	12/02/2008
SAINT LEONARD	94	08/06/1990	13/07/2007
SEZANNE	5 264	03/07/1998	12/02/2008
TAISSY	2 317	03/02/2004	13/07/2007
TRIGNY	537	27/03/2002	07/07/2010
VANDEUIL	198	30/11/2005	15/06/2009
VERZY	1 056	25/11/1997	13/12/2010

* correspond à la date de transmission de la délibération aux services de la Préfecture.



Communes et Compétence GAZ

- Communes desservies en GAZ
- Communes desservies en GAZ et ayant transférées la compétence au SIEM
- Communes non desservies en GAZ et ayant transférées la compétence GAZ au SIEM
- Réseau de transport de GAZ

Les obligations du concessionnaire dans sa mission de service public

GRDF n'est pas propriétaire des réseaux qui appartiennent aux communes. Celles-ci lui délèguent la gestion du service public de distribution de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession.

Les obligations de service public portent notamment sur **la continuité de la fourniture de gaz, la sécurité des personnes et des installations** ainsi que la fourniture de gaz naturel au tarif spécial de solidarité.

Le contrôle de concession

En contrepartie de cette délégation du service public à une entreprise privée, **les collectivités doivent obligatoirement vérifier que celle-ci remplit bien la mission de service public décrite ci-dessus**. Le concessionnaire doit annuellement leur transmettre avant le 30 juin de l'année N un compte-rendu d'activité (CRAC) pour l'année N-1 (art L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales). Parallèlement, il transmet toutes les informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique utiles à la mission de contrôle comme le compte d'exploitation de la concession, les inventaires physiques et financiers du patrimoine, l'état du réseau et les travaux de maintenance et de sécurité effectués au cours de l'année N-1, le nombre de clients.

Le patrimoine de la concession au 31 décembre 2013

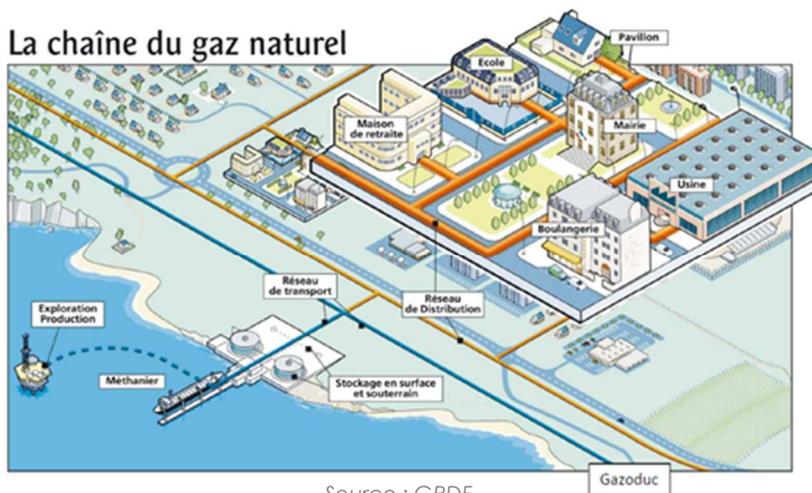
Le secteur du gaz est fractionné en plusieurs activités que sont la fourniture, la production, le stockage du gaz importé, les réseaux de transport et de distribution.

Le patrimoine de la concession concerne le réseau de distribution et commence à la sortie des postes de livraison.

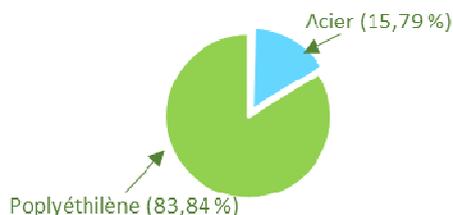
Ils sont au nombre de 12 pour alimenter les 18 communes de la concession, adhérentes au SIEM à la compétence GAZ.

Conduite de distribution (ou canalisations) en mètres :

Basse Pression (BP) : 1 792,40 m
Moyenne Pression (MP) : 155 509,10 m



L'essentiel des canalisations est aujourd'hui en « moyenne pression », c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux sont de faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « basse pression ».



Les réseaux de gaz par type de matériau (en %) :

La fonte ductile n'est plus employée et est appelée à disparaître par la force des renouvellements. Elle représente 0,37%.

Les clients de la concession

2013	Clients	Consommation (kwh)	Recettes d'acheminement (en €)
	4 793	162 056 437	1 660 953

La valeur financière de la concession

2013	Valeur brute (en k€)	Amortissement (en k€)	Valeur nette comptable (en k€)
	11 580	4 439	7 140

La raréfaction des ressources naturelles, l'obligation de réduire notablement les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le poids de l'énergie sur les ménages et les entreprises ont contraint les Pouvoirs Publics à chercher des solutions, pour les années à venir, moins gourmandes en énergies fossiles et plus vertes mais avec la même qualité de vie et de services.



Lancé lors de la conférence environnementale du 14 et 15 septembre 2012, le **Débat National sur la Transition Énergétique** a pour vocation de répondre aux questions d'efficacité et de sobriété énergétique, de mix énergétique, de développement des énergies renouvelables et du financement de cette transition énergétique.

Premier en son genre, ce Débat National rassemble les acteurs de l'énergie et le Grand Public pour « engager la France vers la Transition Énergétique ».

Les concertations ont eu lieu de mars à juin 2013 sur tout le territoire national sous forme de conférences, groupes de travail, d'auditions.... Beaucoup d'évènements ont été organisés partout en France :

- **29, 30 et 31 mars 2013** : Journées de l'Énergie. Portes ouvertes de différents sites des acteurs de l'énergie.
- **Du 1er au 7 avril 2013** : Semaine du Développement Durable.
- **2 avril 2013** : Conférence Régionale de lancement à Châlons-en-Champagne sur le thème de la précarité énergétique dans la région.
- **25 mai 2013** : Journée Citoyenne. Dans chaque région, un panel de 100 citoyens ont été réunis pour débattre des enjeux de la Transition Énergétique.
- **Du 28 mars au 6 juin** : les jeudis du Débat. Auditions d'experts, de sociologues, des entreprises de l'énergies, de députés ... Ces débats étaient retransmis en direct sur le site internet du Débat. Nicolas HULOT, Henri PROGLIO (PDG d'EDF) et Gérard MESTRALLET (PDG de GDF Suez), entre autres, ont été entendus lors de ces après-midis pour répondre aux questions de journalistes, Ministres, membres du Conseil National du Débat sur la Transition Énergétique...
- **Durant ces mois de concertations**, le grand public pouvait participer aux grandes questions de la Transition Énergétique en apportant leurs contributions sur le site internet du Débat.

Acteur majeur de l'énergie en France, les syndicats d'électricité ou d'énergies qui sont aussi les Autorités Organisatrices de la Distribution de l'Électricité (AODE) et les propriétaires des réseaux, sont les piliers des réseaux de distribution publique d'électricité.

Le SIEM a souhaité collaborer à ce grand Débat National en participant aux conférences, en apportant sa contribution au Débat (voir ci-contre) et en donnant la parole sur son site internet autour de 2 questions :



En faisant partie des 1 200 contributions reçues par le Secrétaire Général du Débat, celle rédigée par le SIEM a porté l'accent sur la nécessité de mettre les réseaux de distribution publique d'électricité au centre de la transition énergétique. « Point d'électricité consommée sans réseau pour la distribuer ». Il convient alors de réfléchir à de nouveaux modes de consommations, d'usages, de chauffage et de déplacements mais aussi à l'intégration de nouveaux modes de production plus propre : les énergies renouvelables.

Rendre ces réseaux intelligents, communicants et les maintenir à un haut niveau qualitatif pour qu'ils résistent aux injections (producteurs) et aux soutirages (consommateurs) sera l'enjeu des années à venir.

Clôturé début juillet, la restitution des conclusions du Débat National a été présentée lors de la Conférence Environnementale du 20 et 21 septembre 2013. Le projet de loi sur la Transition Énergétique a, quant à lui, été dévoilé le 18 juin 2014 par la Ministre de l'Énergie pour une adoption dans le courant de l'année 2015.



I. - Les Énergies Renouvelables sont indissociables des réseaux

La transition énergétique prône le développement des énergies renouvelables propres en substitution aux énergies fossiles, mais la consommation de ces productions ne peut être dissociée du maintien et du développement en parallèle des réseaux électriques.

L'essor de petites unités de production d'ENR au niveau de l'habitat paraît incontournable et nécessaire comme le prévoit le Grenelle de l'Environnement.

Néanmoins, toutes ces installations de production, petites ou grandes, ne sont rien sans les réseaux de distribution qui garantissent la continuité d'alimentation à tous en palliant à l'intermittence de production de l'éolien et du photovoltaïque. Ce réseau d'ossature qu'il soit basse tension ou moyenne tension devra se développer pour accueillir ces nouveaux modes de production propre.

II. - Vers de nouveaux usages de l'électricité

La pénurie des énergies fossiles, la nocivité des gaz à effet de serre sur notre environnement nous imposent de réfléchir à de nouveaux moyens de déplacement, de nouveaux modes de chauffage...

Pour les déplacements, les nouveaux usages tels que le véhicule électrique auront un impact plus qu'important sur le réseau de distribution électrique basse tension. Seule une modernisation massive de ce réseau permettra une gestion saine des pics d'appel de puissance. Les Smart Grids et les compteurs communicants permettront une meilleure maîtrise de la demande en énergie.

Consommer moins, mais surtout consommer mieux. Les modes de consommation et les habitudes des consommateurs en matière d'énergie doivent changer. Cela ne pourra se faire qu'en luttant contre le gaspillage, en sensibilisant ces mêmes utilisateurs à l'achat de matériels peu consommateurs d'énergie (et en parallèle peu émetteurs de gaz à effet de serre).

Moderniser les organes de contrôle et de mesure est important et nécessaire, mais la modernisation passe également par la mise en place de matériel moins gourmand en électricité.

D'importantes innovations apparues dans le matériel d'éclairage public réduisent les consommations de 40 à 50%. Ces économies d'énergie permettent de consommer moins et participent à la baisse des dépenses d'argent public, tout en maintenant une continuité de service de qualité à l'ensemble des citoyens.

III. - Implication des syndicats d'énergies tels que le SIEM dans la transition énergétique

De par sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité dans la Marne, le SIEM intervient depuis de nombreuses années (dès 1948) dans le développement des réseaux urbains et ruraux de distribution d'électricité.

Il investit dans les réseaux HTA et BT sous la forme de renforcement, d'effacement et d'extension de réseaux électriques afin de les maintenir en bon état de fonctionnement (assurant à chaque abonné du département l'accès à une électricité de qualité). Le syndicat sécurise les ouvrages face aux aléas climatiques, tout en participant activement au développement du territoire.

Il est un outil à l'usage des collectivités pour la maîtrise de la demande en énergie au travers de ses différentes compétences et notamment celle de l'éclairage public.

Propriétaire de l'ensemble des réseaux électriques marnais, il participera également au développement des bornes de charge pour les véhicules électriques sur le territoire rural.

Avec son concessionnaire ERDF, il mutualise ses investissements pour une meilleure efficacité des réseaux de distribution de l'électricité dont une coordination des actions aux travers de nombreuses rencontres dont certaines sont fixées par la loi (article 21 de la loi NOME), mais également au travers de programmations pluriannuelles d'investissement.

IV. - Les principales pistes pour la transition énergétique vues par un Syndicat

- Maintenir le réseau de distribution à un haut niveau qualitatif pour permettre l'injection et le soutirage de l'électricité (réseaux intelligents ou smart grids),
- Maintenir la péréquation tarifaire afin d'assurer à toutes et tous un accès à l'électricité des moins coûteux en limitant la précarité énergétique,
- Aider les collectivités locales dans la maîtrise de la demande en énergie au travers de ses compétences et notamment l'éclairage public,
- Encourager l'utilisation de nouveaux moyens de transports, notamment le véhicule électrique, par l'installation de bornes de charge sur le domaine public,
- Mutualiser ses actions et moyens financiers avec les autres syndicats régionaux mais également avec le concessionnaire ERDF.



le SIEM votre collectivité

ÉNERGIQUE



Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

2 place de la Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tel : 03.26.64.13.22 / Fax : 03.26.64.95.68
siem@siem51.fr / www.siem51.fr

Directeur de publication : Pascal DESAUTELS

Numéro 13 : septembre 2014